



La Région Occitanie s'engage pour la solidarité avec l'Ukraine

Face à la situation de guerre en Ukraine, les besoins humanitaires sont extrêmement importants et urgents.

Carole Delga, présidente de la Région Occitanie, a réuni dès le mardi 1er mars l'ensemble des présidents de Départements et travaille avec les EPCI, les Maires et les associations du territoire pour organiser l'action de solidarité.

La Région Occitanie souhaite répondre à deux urgences : le recueil de dons pour les Ukrainiens et l'accueil des réfugiés.

Les 18 Maisons de Région seront mobilisées, ainsi que les Hôtels de Région, pour recueillir ces dons qui seront ensuite acheminés par convoi humanitaire.

Un numéro d'appel spécifique à cette opération de solidarité est mis en place
0800 70 39 00 (appel gratuit)
Voir aussi notre FAQ

Pour l'accueil des réfugiés, la Région sera aux côtés des collectivités, universités et associations grâce au fonds régional d'un million d'euros dédié.

La Région recensera également les initiatives, associations et structures volontaires.

L'Occitanie a une tradition d'accueil forte, je ne doute pas que la mobilisation sera importante.

Carole Delga

Questions Fréquentes :

Quels sont les besoins prioritaires ?



Liste des produits prioritaires recommandés par l'Ambassade d'Ukraine à Paris et la protection civile

Logistique

Les vêtements ne sont actuellement plus une priorité pour les dons effectués dans les Maisons de Région et les Hôtels de Région.

- Lits de camps
- Sacs de couchage
- Couvertures thermiques,
- Matériel électrique (projecteurs, lumières, rallonges, générateurs)
- Piles, bougies, torches

Hygiène

- Gels & savons corps
- Dentifrice & brosses
- Couches & lait maternisé
- Serviettes hygiéniques
- Serviettes en papier
- Rasoirs
- Mousses à raser

Secours

- Gants à usage unique
- Masques chirurgicaux réutilisables et jetables
- Bandages élastiques
- Pansements hémostatiques
- Pansements
- Solution antiseptique

Alimentation

- eau
- aliments instantanés
- barres énergétiques
- fruits secs
- conserves, vermicelles
- céréales instantanées

Les collectivités qui le souhaitent peuvent-elles contribuer financièrement ?



Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères a activé le 1er mars le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) afin de fédérer les initiatives et l'élan de solidarité avec le peuple ukrainien dans les territoires.

Ce mécanisme permet à toutes les collectivités qui le souhaitent, quelque soit leur taille d'apporter des contributions financières. Ces contributions permettront de financer des opérations humanitaires d'urgence répondant aux besoins prioritaires des victimes du conflit.

Pour tout renseignements complémentaires consulter [la page dédiée sur le site France Diplomatie \(https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/article/fonds-d-action-exterieure-des-collectivites-territoriales-faceco\)](https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/article/fonds-d-action-exterieure-des-collectivites-territoriales-faceco)

Je suis une collectivité locale ou un particulier et je souhaite proposer un logement pour accueillir des déplacés ukrainiens



Vous pouvez contacter les Préfets de Départements qui recensent les offres de logement ou d'hébergement disponibles en indiquant dans l'objet de votre message : "Offre logement-hébergement".

Ces propositions seront transmises à une plateforme nationale recensant l'ensemble des offres, mise en place par le Ministère en charge du logement.

- Ariège : pref-solidarite-ukraine@ariege.gouv.fr
- Aude : pref-coordination@aude.gouv.fr
- Aveyron : pref-ukraine@aveyron.gouv.fr
- Gard : ddets-directeur@gard.gouv.fr
- Gers : ddetspp-solidarite@gers.gouv.fr
- Haute-Garonne : pref-ukraine@haute-garonne.gouv.fr
- Hautes Pyrénées : pref-ukraine@hautes-pyrenees.gouv.fr
- Lot : pref-defense-protection-civile@lot.gouv.fr
- Pyrénées-Orientales : secretaire-general@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr
- Tarn : pref-ukraine@tarn.gouv.fr
- Tarn-et-Garonne : pref-crise-ukraine@tarn-et-garonne.gouv.fr

Je suis une entreprise / un chef d'entreprise et je souhaite contribuer financièrement en faveur des victimes du conflit ✓

Dans le cadre de la mobilisation pour les populations d'Ukraine victimes du conflit, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) propose aux entreprises de contribuer financièrement à un fonds de concours afin d'exprimer concrètement la solidarité de votre entreprise.

[Le fonds concours entreprises \(https://www.oc-cooperation.org/actualite/action-ukrainefonds-de-concours-entreprises/\)](https://www.oc-cooperation.org/actualite/action-ukrainefonds-de-concours-entreprises/) permet de faire un virement auprès de la Direction spécialisée des finances publiques pour l'étranger (DSFIPE) et contribuer à financer les actions d'aide d'urgence et contributions sur le terrain seront sélectionnés par le Centre des opérations humanitaires et de stabilisation (COHS) du Centre de crise et de soutien, en lien avec l'entreprise contributrice.

Je suis une université / un centre de recherche et je souhaite accueillir un ou une chercheur ukrainien-ne ✓

Le Collège de France ouvre un [appel spécial d'aide en urgence \(accueil et mise en sécurité\) aux chercheuses et chercheurs ukrainien.ne.s en danger \(https://www.collegede-france.fr/site/programme-pause/PAUSE-Solidarite-Ukraine.htm\)](https://www.collegede-france.fr/site/programme-pause/PAUSE-Solidarite-Ukraine.htm).

Octroyé par le ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation, ce fonds d'urgence est une aide financière proposée aux établissements volontaires pour financer le séjour d'un chercheur ou d'une chercheuse ukrainien.ne et de sa famille. Cet

accueil d'urgence permettra à la personne accueillie de préparer sa candidature au programme Pause.



Information à destination des ressortissants Ukrainiens souhaitant accéder au territoire français et/ou y séjourner

Source : site du Ministère de l'Intérieur

(<https://www.interieur.gouv.fr/actualites/dossiers/situation-en-ukraine/information-a-destination-des-ressortissants-ukrainiens>)

Pour se rendre en France

Les Ukrainiens titulaires d'un passeport biométrique n'ont pas besoin de visa pour se rendre dans l'espace Schengen et donc en France.

Si vous êtes Ukrainien, que vous souhaitez vous rendre en France et que vous êtes titulaire d'un passeport biométrique, vous n'avez pas besoin de solliciter les autorités consulaires.

Si vous êtes Ukrainien, que vous souhaitez vous rendre en France et ne disposez pas d'un passeport biométrique ou êtes dépourvu de document de voyage, vous êtes invité à vous rendre dans l'un des postes consulaires dans les Etats frontaliers de l'Ukraine (Pologne, Roumanie, Hongrie,...) afin que votre situation puisse être étudiée.

Au sein de l'espace Schengen, vous serez en séjour régulier durant 90 jours. Vous pouvez, si tel est votre souhait, obtenir une protection dans le pays dans lequel vous vous trouvez.

Rester en France au-delà de 90 jours

- Si vous êtes Ukrainien et titulaire d'un passeport biométrique, vous êtes en situation régulière jusqu'à 90 jours après votre entrée dans l'espace Schengen.
- Si votre séjour en France devait se prolonger au-delà de 90 jours, et/ou si vous avez besoin d'un hébergement, vous êtes invité à vous rendre dans la préfecture de département de votre lieu d'arrivée pour une prolongation de votre droit au séjour.

À cette occasion, si vous souhaitez demander une protection, adressez-vous à la préfecture.

Pour toute question liée à votre séjour en France, vous pouvez joindre la préfecture du département de votre lieu d'arrivée.

Statut des personnes déplacées d'Ukraine en raison du conflit :

Les Ukrainiens, les membres de leur famille, les résidents de longue durée et les personnes déjà protégées bénéficieront tous de la protection temporaire dans l'UE, en application d'une directive européenne de 2001. Cette protection ne s'applique pas qu'aux personnes de nationalité ukrainienne, mais aussi aux résidents en Ukraine qui bénéficient d'une

protection internationale (résidents permanents, résidents légaux + demandeurs d'asile et apatrides).

Ils pourront donc résider et circuler dans l'Union, y travailler ou y étudier pour une période d'un an renouvelable tous les 6 mois pendant deux ans. Ils accéderont également aux aides sociales, au logement et aux soins médicaux.

La protection temporaire n'étant pas l'asile, les bénéficiaires échapperont aussi à certaines démarches administratives spécifiques à ce statut et leur permet de travailler immédiatement.

Pour plus d'informations : <https://www.interieur.gouv.fr/actualites/dossiers/situation-enukraine/information-a-destination-des-ressortissants-ukrainiens>
(<https://www.interieur.gouv.fr/actualites/dossiers/situation-en-ukraine/information-a-destination-des-ressortissants-ukrainiens>)

En savoir plus

[Voir la localisation des Maisons de Région](#)

**Les territoires de l'Occitanie
solidaires avec l'Ukraine**

The territories of Occitania in solidarity with Ukraine

Dons au 0 800 70 39 00
(appel gratuit)

Logos of Occitanie territories: Ariège, Aude, Gard, Haute-Garonne, Gers, Hérault, Lot, Lozère, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Tarn, Tarn-et-Garonne, Occitanie Métropole, Occitanie, and the French flag.

cookies